



Page | 1

Port-au-Prince, le 23 janvier 2023



Madame Emmelie Prophète-Milcé
Ministre de la Justice et de la sécurité publique
En ses bureaux. –

Objet : Appréciation et remarques du CARDH sur le processus de vetting des magistrats en cours (transmission de rapport)

Madame la ministre

Le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH) vous présente ses compliments pour vos efforts visant à contribuer à la construction de l'Etat de droit et de la démocratie en Haïti.

Fidèle à sa mission de contribuer au progrès du droit, de la démocratie et de l'État de droit, le CARDH partage avec vous une copie de son rapport intitulé : « *Processus de certification des juges : un mécanisme important, mais à corriger et à régler* ».

Le CARDH accueille favorablement le travail de certification des magistrats, une étape importante vers l'assainissement du système judiciaire rongé par la corruption, l'impunité, la politisation, l'incompétence... Cependant, le processus a besoin d'être encadré et corrigé pour ne pas, éventuellement, causer de graves préjudices à des juges honnêtes qui voulaient faire carrière dans la magistrature et servir leur pays.

Ainsi, le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH) produit les recommandations suivantes :

- i)** engager une étude technique et scientifique pour modifier la loi du 13 novembre 2007 afin d'avoir un vrai organe d'administration, de contrôle et de discipline du Pouvoir judiciaire (mesure structurelle) ;
- ii)** encadrer la Commission technique de certification (CTC) qui doit être permanente ;
- iii)** accorder un droit de recours aux magistrats non-certifiés s'estimant honnêtes, crédibles et compétents (séance publique) ;
- iv)** revoir quelques dossiers dans une perspective de transparence et de l'État de droit et conformément aux précédents créés par le CSPJ (affaire Lucien Marchelly / audience spéciale accordée à l'ANMH lors de la dernière certification, 2020) ;



v) à l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC), l'Unité centrale de renseignements financiers (UCREF) et la Justice d'agir conformément à la loi, une fois qu'il y a une décision définitive ;

Page | 2

vi) à la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA) d'auditer le Conseil supérieur du Pouvoir judiciaire au terme de la judicature (2022-2025).

Le CARDH espère qu'une suite sera donnée à cette démarche et en profite pour vous renouveler, Madame la ministre, l'expression de sa plus haute considération.

CC : **Monsieur Ariel Henry**, Premier ministre de la République d'Haïti



Gédéon Jean, Av.
Directeur exécutif